

le terrain politique, faut-il donc ajourner indéfiniment cette union si nécessaire?

“Nullement! Mais il faut s’efforcer de la conclure, avant tout, sur un autre terrain. Et quel autre terrain, sinon le plus propice à l’union, par le but qu’on y poursuit, par le drapeau qu’on y déploie, par les chefs qu’on y reconnaît: le terrain de la défense religieuse et de la conquête populaire!

“C’est pourquoi Pie X convie instamment tous les catholiques de France à se grouper, autour de l’épiscopat, sur ce terrain d’union militante et sociale.”

M. François Veillot a récemment développé ces idées dans deux articles de *l’Univers*. Il a démontré que les principes qui avaient inspiré les instructions de Léon XIII n’ont pas changé, mais que seules ont changé les circonstances de fait, les circonstances qui imposaient un caractère impératif à leur application rigoureuse. Il a indiqué la nature réelle des directions nouvelles de Pie X, appelant les catholiques de France, à quelque parti qu’ils adhèrent, à se placer en-dehors et au-dessus de leurs opinions politiques pour s’unir étroitement, afin de défendre et de propager la religion assaillie et méconnue. Il a esquissé ensuite ce que pourrait être le programme et l’organisation de cette union catholique. Enfin, jetant un coup d’oeil sur la question électorale, il a donné un avis motivé sur ce que devrait être, suivant lui, l’attitude des différentes lignes et associations politiques catholiques, aux prochaines élections. “Il me semble, a-t-il écrit, qu’on devrait décider:

“1° Que tous les députés sortants, qui ont voté persévérablement contre les mesures sectaires, soient soutenus, quelle que soit leur nuance, par toutes les ligues d’opposition catholique ou libérale;

“2° Que tous les candidats qui se sont montrés sincèrement favorables à la liberté religieuse, par une campagne antérieure, soient pris en particulière considération;

“3° Que les ligues d’opposition s’efforcent de résoudre, au moyen d’arbitrages préventifs, les conflits de candidatures où leurs membres se trouveraient engagés;

“4° Que, tout au moins, ces ligues imposent à leurs candidats la promesse de se désister, au second tour, pour le candidat antisectaire le plus favorisé;